Questions orales

gouvernement, monsieur l'Orateur, demeure lié par ces décisions antérieures. Si le Parlement les approuve, ces dispositions visant les impôts des sociétés auront non seulement pour effet de compenser tout programme de DISC mis en vigueur par le Congrès américain, mais aussi toute autre mesure prise par les États-Unis, le Marché commun, le Japon afin de percer et de tirer profit d'un marché international fortement concurrentiel. C'est dans cet esprit que les dispositions budgétaires prises en mai dernier sont nécessaires, afin que se maintienne la position concurrentielle de l'industrie de fabrication canadienne. Le gouvernement demeure donc, à cet égard, lié par ces dispositions.

M. Alexander: Voilà la fin de la lune de miel.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, on ne devrait jamais confondre une cour innocente avec le mariage.

Des voix: Oh. oh!

M. Lewis: Je voudrais demander au ministre des Finances si la déclaration qu'il a faite est fondée sur des renseignements qu'il possède au sujet des conséquences du programme DISC sur les exportations des fabricants canadiens ou sur une analyse effectuée par lui-même ou quelqu'un d'autre des conséquences possibles de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne enfin qu'il nous dise en quelques mots, sur quoi sa déclaration était fondée.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je vais tenter de donner à cette question une réponse aussi succincte que la question elle-même. Le budget présenté le 8 mai prévoyait une réduction fiscale pour le 1er janvier 1973. Par conséquent, il est encore trop tôt pour apprécier la pleine valeur de ce budget qui avait pour les sociétés des effets structurels a moyens et à long termes et, j'ajouterai, des avantages pour l'économie canadienne. Je ne crois pas qu'il faille beaucoup d'imagination pour imaginer la situation du Canada dans un monde concurrentiel à tendance protectionniste de la part des États-Unis, avec la Grande Bretagne notre deuxième client qui entre dans le Marché commun européen et avec un Japon rajeuni. Je dis à la Chambre, comme je l'ai fait le 8 mai . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence permettra au député de York-Sud de poser une dernière question supplémentaire. Nous allons tâcher de poursuivre avec d'autres questions supplémentaires de la part d'autres députés.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je sais gré au ministre des Finances d'avoir annoncé qu'il présentera son budget le lundi 19 février, mais j'aimerais lui demander même à ce moment-ci si les concessions accordées aux sociétés en mai dernier sont les seules dont le Parlement sera saisi ou bien s'il y en aura d'autres?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, le député a prévu la difficulté que j'aurai à répondre à cette question en ce moment.

[L'hon. M. Turner.]

[Francais]

M. l'Orateur: L'honorable député de Portneuf désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Roland Godin (Portneuf): Non, monsieur le président, car je voulais la poser à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. l'Orateur: Je donnerai la parole à l'honorable député dans un moment, après avoir permis quelques autres questions supplémentaires sur le sujet présentement à l'étude.

LES AVANTAGES FISCAUX ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS— LES PRIX DES AUTOMOBILES

[Traduction]

M. A. D. Hales (Wellington): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Vu que le ministre a accordé des déductions et des avantages fiscaux aux sociétés dans son budget de mai, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas insisté pour que les fabricants d'automobiles vendent les voitures fabriquées au Canada aux mêmes prix que celles de fabrication américaine?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je crois que mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, a réussi, dans ses négociations avec les fabricants d'automobiles, à obtenir d'eux un engagement, surtout de la General Motors et de Ford, que les modèles de 1973 ne seraient pas augmentés, à un tel point que je m'attends à une diminution de la marge au niveau du fabricant entre présentement à 8½ p. 100. Nous devrions voir une diminution considérable de cette marge en 1973. Mon collègue a aussi déclaré clairement qu'il demanderait aux fabricants une marge encore moindre à l'égard des modèles de 1974.

LA MAIN-D'ŒUVRE

QUESTION RELATIVE À L'EFFICACITÉ DES CENTRES DE MAIN-D'ŒUVRE

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que, depuis le début de décembre, un nouveau règlement oblige les chômeurs à faire des démarches personnelles pour se trouver du travail, l'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il croit que l'application de cette mesure sera suffisante pour relancer l'économie ou si, en instaurant cette façon de procéder, il voulait simplement nous prouver qu'il ne croit plus en l'efficacité des centres de main-d'œuvre du Canada?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, au contraire, je crois que l'efficacité des centres de main-d'œuvre augmente régulièrement. Et bien que nous soyons loin de la perfection, je n'accepte pas la prémisse de la question.